

Objectifs nationaux et démarche d'élaboration

1 Démarche d'élaboration dans le département

Au regard de la note du délégué interministériel à la sécurité routière du 11 avril 2017 et de l'analyse de l'accidentologie départementale sur la période 2012-2016 réalisée par l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR) de la direction départementale des territoires, les trois enjeux ont été identifiés lors des ateliers mis en place suite au COPIL du 28 septembre 2017 :

- premier enjeu : le risque routier professionnel ;
- deuxième enjeu : les comportements à risques (alcool, stupéfiants, distracteurs, vitesse) toutes générations confondues ;
- troisième enjeu : les deux-roues.

1. 1 Contribution

La rédaction du présent document a été coordonnée par :

- Monsieur Matthieu BLET, directeur de cabinet de madame la préfète, chef de projet sécurité routière et chef de projet chargé de la lutte contre la drogue et les conduites addictives ;
- Monsieur Jacques BONIGEN, directeur départemental des Territoires ;

Ont contribué à la rédaction :

- Madame Patricia LAVOCAT, cheffe de section de la sécurité routière à la préfecture, coordinatrice sécurité routière et chargée de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives ;
- Madame Nadine MUCKENSTURM, directrice adjointe de la direction départementale des Territoires ;
- Madame Aline SIRE, cheffe des services appui connaissance et sécurité des Territoires à la direction départementale des Territoires ;
- Monsieur Maxime FERRER, chef de la cellule, gestion des informations géographiques et de la sécurité à la direction départementale des Territoires.